

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris. le 28 mai 2021

ASA ALBI Circuit d'Albi 81990 LE SEQUESTRE

M. Le Président

OBJET:

Grand Prix Camions d'Albi - PEA

DATE

4 au 5 septembre 2021

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

vendredi 28 mai 2021

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

331

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées cidessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les <u>règlements publiés</u> sur les sites doivent être ceux qui ont <u>obtenu le permis</u> <u>d'organisation</u>, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,



l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

 à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

<u>NOTA 2</u>: Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la règlementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE Responsable Service Compétition

Lulam

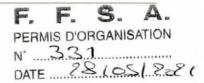
Copie Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

^[1] Rappels particuliers :







REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT DE FRANCE CAMIONS 2021

V3 (23/05/2021)

L'Association Sportive Automobile d'Albi.....

Nom de l'épreuve 5ème Grand-Prix Camions d'Albi Circuit d'Albi
Date de l'épreuve du 4 au 5 septembre 2021 nombre de jours 2
Niveau de l'Epreuve National PEA (Participants Etrangers Autorisés)
Permis d'organisation Ligue n° délivré le délivré le
Permis d'organisation FFSA n° délivré le délivré le
Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions
du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des
catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.
Ce meeting compte pour le Championnat de France Camions FFSA, pour le Championnat de la Ligue du
Sport Automobile Occitanie Pyrénées Coefficient 3 et le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport
Automobile Occitanie Pyrénées.
ARTICLE 1P. ORGANISATIONS
1.1P. OFFICIELS
Coordinateur de l'épreuve :
M. Yann BILLOTlicence n° 184266 / 1438
Technique Conseiller:
M. Yann BILLOTlicence n° 184266 / 1438
Pilote Conseiller:
M. Noël CROZIERlicence n°1875 / 0745
Collège des Commissaires Sportifs :
Président :
M. Michel VERGNES licence n°1740 / 0901
Membres :
M. Franck DEL SANTO licence n°3166 / 0914
M. Jean-Claude LABEYRIE licence n°1996 / 1009
Commissaires sportifs stagiaires :
M. Stéphane ROUANETlicence n°296840 / 0905
Mme Carine ROUANETlicence n°298583 / 0905

Secrétaire de l'épreuve :
M. Olivier GAUBERT licence n°7238 / 0901
Directrice d'épreuve : Mme Pauline SCHOOFS licence n°213533 / 1446
M. René Jean HULOTlicence n°4608 / 0901
Directeurs de Course Stagiaires : M David MOLINIER licence n°242302 / 0901
Commissaires Techniques délégués Championnat de France Camions : A confirmer ou à Désigner
M. Michel BRUN (responsable) licence n°52526 / 1006
Commissaires Techniques : M. Bernard SANGLA licence n°8230 / 0901 TBA
Responsable pesée : Messieurs les Commissaires Techniques
Médecin Chef : M. Jacques BRISSATlicence n°160417 / 0901
Commissaire délégué à la sécurité : M. Eric NOWAKOWSKI licence n°150187 / 0901
Commissaire Sportif Chargée des relations avec les concurrents : Mme Ghislaine LAPERRUQUE licence n°8273 / 0914
Pilote du Safety Car : M. Gérard ZANONI licence n°191635 / 0901
Pilote VIR : M. Christian ALBINETlicence n° 67322 / 0901
Chronométreur délégué : M. Mickaël LARET (Responsable)licence n°125482 / 0907
Contrôle de vitesse : ERTF
Responsable Pénalités : Direction de course
Responsable Sortie Pit Lane : Commissaires Stands
Responsable Vitesse Voie des Stands : Commissaires Stands
Juges de départ : Messieurs les Commissaires de piste

Responsable pré-grille : M. Philippe MAURELlicence n° 243017 / 0901
Responsable des Commissaires : M. Julian CANIVENQlicence n° 188870 / 0901
PC vidéo – Gestion dépannage : M. Julian CANIVENQlicence n° 188870 / 0901
PC vidéo – Gestion commissaires : M. Julian CANIVENQlicence n° 188870 / 0901
PC vidéo – Gestion vidéo : M. Jean-Louis PERIElicence n° 315248 / 0901
1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD Horaires détaillés en annexe
1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE) Vérifications administratives le vendredi 3 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Vérifications techniques le vendredi 3 septembre de 10h15 à 17h00

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 31 août 2021 à l'adresse suivante :

ASA d'Albi – Circuit d'Albi – 81990 LE SEQUESTRE 05.63.43.04.04 / contact@circuit-albi.fr

Montant des droits d'engagement / Coupe de France des Camions : 150 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France Camions

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Conforme au cahier des charges de chaque catégorie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit d'Albi bénéficie d'une licence de parcours n°007 valable jusqu'au 27 septembre 2023

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre

Longueur du circuit : 3551 mètres
Pole : Départ arrêté Gauche
Départ lancé Droite

Panneau officiel d'affichage : Au pied du pôle sportif

Salle de briefing : Loge 5

Parc fermé: Contrôle Technique

Nombre de véhicules admis :

Plateaux	Essais	Course
Camions de course	32	26 (lancé)
Baptême camions	25	

Parade voitures anciennes	50	
Parade camions décorés	80	

6.2.10. - DEPASSEMENT EN ZONE JAUNE (YELLOW ZONE) - Championnat de France Camions

Tout dépassement sous drapeau jaune est interdit.

Une « zone jaune » a spécifiquement été créée entre les postes de commissaires 7 & 8.

Cette zone sera matérialisée avec une signalisation spécifique qui sera précisée au briefing et sera contrôlée par des juges de faits.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.P - HORAIRES: Voir Annexe 1

7.1.2.P. - ANNEXE AU PROGRAMME GRAND-PRIX CAMIONS D'ALBI

CHALLENGE TEAM DU GRAND-PRIX D'ALBI:

Epreuve réservée aux concurrents participant au Grand Prix Camions d'Albi 2021 Le CHALLENGE TEAM DU GP D'ALBI sera composé des 2 épreuves suivantes :

- Epreuve de gymkhana
- Epreuve de mécanique

ARTICLE 10P. PRIX

Néant

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires :

Samedi 4 & dimanche 5 septembre : 10 + voie des stands

Nombre de commissaires en poste :

Samedi 4 & dimanche 5 septembre: 35*

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif

Nombre et type d'extincteur par poste :

2 extincteurs portatifs dotés chacun d'un potentiel d'extinction au moins égal à celui d'un extincteur portatif à BCF de 10 kg

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Ambulances: mise en place de 3 ambulances

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs : Hôpital à 5 minutes (4 km)

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ? OUI - 5 PERSONNES

Liste des extracteurs : Conseil Sécurité Incendie (CSI) - Responsable M. Yann MACHIN

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)				
Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique Horaires détaillés de l'épreuve				